

12 juillet 1999

Direction générale de la santé

Sous-direction de la santé
des populations

Bureau de la santé mentale,
des toxicomanies et des dépendances

DGS/SP 3 n° 856

**Objet : lutte contre le tabagisme ; formation des médecins généralistes
à l'aide à l'arrêt du tabac**

Pièces jointes : liste des correspondants départementaux et régionaux du programme Nicomède.

La ministre de l'emploi et de la solidarité à Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales) ; à l'attention des responsables de la lutte contre le tabagisme.

La lutte contre le tabagisme est un véritable enjeu de santé publique. De nombreuses actions ont été engagées depuis plus de 20 ans, mais il est apparu nécessaire, compte tenu de l'insuffisance des résultats obtenus en terme notamment de réduction de la consommation de tabac et de tabagisme des jeunes, de renforcer l'action collective dans ce domaine. C'est dans le cadre d'un nouveau plan de lutte contre le tabagisme, que, à la demande de la Direction générale de la santé, le programme de formation « Nicomède » a été élaboré.

Il s'agit d'abord d'un support de formation élaboré à partir des connaissances disponibles et dans une optique essentiellement pratique par rapport à l'objectif suivant : former les médecins (en particulier les médecins généralistes qui sont au contact direct de la population), à prendre systématiquement en compte le tabagisme de leurs patients comme un facteur de risque, à savoir évaluer le degré de la dépendance et le stade de préparation à l'arrêt, à aider leurs patient à progresser dans leur décision et enfin à les accompagner dans cet arrêt.

Je souhaite qu'à côté des différents partenaires impliqués dans la réalisation et la mise en œuvre du programme « Nicomède », les services déconcentrés du ministère puissent promouvoir et soutenir le développement de ces formations dans les départements. Vous trouverez, en annexe à cette circulaire, la liste des correspondants départementaux et régionaux qui assureront ces formations lesquelles ne visent pas à se substituer aux actions déjà entreprises mais, si besoin à les renforcer, les compléter, les multiplier, et, réciproquement, à mettre à profit leur expérience.

Je ne doute pas que l'objectif de former 3000 médecins soit atteint avant la fin de l'an 2000, et je souhaite qu'il soit largement dépassé avec votre aide. Si le succès de ce programme est rapidement démontré il pourra être étendu à la formation des autres professionnels de santé, dont le rôle dans l'accompagnement du fumeur dans sa démarche d'arrêt est essentiel. Il pourra également être adapté pour répondre à des besoins particuliers comme ceux de l'arrêt du tabagisme pour les femmes enceintes, les personnes en difficulté avec l'alcool, les personnes demandant un accompagnement plus important.

*La sous-directrice de la santé des populations,
C. D'AUTUME*

SP 4 433
2460